



Frais de scolarité impayés / Diplomes

Par Ibar

Bonjour,

J'étais scolarisé dans une école privée en ingénierie, mes parents payaient mes frais de scolarité cependant en dernière année mon père a perdu son emploi, de ce fait je n'ai pas pu payer la dernière créance qui s'élève à 3000?.

J'ai reçu récemment un mail du directeur d'école qui me demande de couvrir ma dette sinon je ne recevrai pas mon diplôme lors de la cérémonie des diplomes en avril prochain.

Je sollicite votre aide afin de savoir, quelles sont les recours/solutions qui sont mis à ma disposition pour obtenir mon diplôme et pouvoir travailler ?

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Un certain nombre de banques proposent des prêts d'honneur aux étudiants qui devra être remboursé dans les premières années de vie professionnelle.

Si vous avez eu de bonnes notes dans les années précédentes, il sera d'autant plus facile à obtenir.

Par Ibar

Bonjour,

Merci pour ta réponse mais on m'a refusé le crédit malheureusement.

Par Isadore

Bonjour,

Combien de refus avez-vous essayés ?

Aucun de vos proches ne peut vous prêter cette somme ?

Êtes-vous passé par la plateforme de la BPI (voyez cette page) ?

[url=https://www.etudiant.gouv.fr/fr/pret-etudiant-garanti-par-l-etat-1723]https://www.etudiant.gouv.fr/fr/pret-etudiant-garanti-par-l-etat-1723[/url]

Essayez de voir si l'établissement a un service social.

Abordez aussi le problème avec le directeur de l'école, en essayant de négocier un échéancier.

Par mjsalv10

Bonjour,

Je vous conseille de demander un échéancier auprès de votre école, en expliquant le contexte difficile et exceptionnel qui a empêché le paiement de votre année.

Par isernon

bonjour,

juridiquement, votre école exerce un droit de rétention prévu par l'article 2286 du code civil, la remise de votre diplôme contre le paiement de votre dette.

à mon avis, il ne reste que la négociation avec votre école si vous ne trouvez personne pour vous prêter 3000 ?.

salutations

Par mjsalv10

Pour travailler dans une école d'ingénieur, je confirme.

Pas de paiement = perte du statut d'élève/étudiant = pas de diplôme (ou selon où en est l'élève dans son cursus : blocage des accès informatiques, suspension des cours ou du stage etc).

Là je pense que l'élève ne remet pas en cause la sanction mais se demande surtout comment payer sa dette.

Par lbar

Bonjour et merci pour vos réponses,

Dans le cas d'un accord avec mon école pour échelonner ma dette, il restera de son bon vouloir de me délivrer ou non mon diplôme avant d'avoir tt payer n'est ce pas ?

Pour résumer :

Ne pas payer les 3000? = pas de diplôme grâce à l'article 2286

Payer en échelonner = au bon vouloir de mon école de me délivrer le diplôme avant la fin des paiements

Cordialement

Par Isadore

C'est un peu ça.

Cela dit l'école peut aussi vous délivrer votre diplôme en échange d'un échéancier. Point du vue de l'école, s'entend, si vous êtes de bonne foi, elle récupèrera plus facilement les fonds en vous facilitant la recherche d'un emploi. Et si vous êtes de mauvaise foi, en vous permettant d'avoir un travail elle aura un salaire à saisir.

Essayez de mettre en avant que tout le monde gagne à ce que vous ayez votre diplôme et puissiez trouver du travail.